



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
SECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**Monsieur Joseph LE CHAPELAIN**  
Maire de Saint-Paul de Vence  
Mairie  
Place de la Mairie  
06570 SAINT-PAUL DE VENCE

Nice, le **15 OCT. 2019**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> août 2019, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, le projet du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Paul de Vence.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article L153-16 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable à ce projet sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

**Les infrastructures routières :**

- Le Département n'entend pas porter le projet d'élargissement de la RD 36 et propose d'inscrire l'emplacement réservé n°13 au bénéfice de la commune ;
- La requalification de la RD 436 étant achevée, il conviendrait donc d'actualiser le « rapport de présentation » et le « plan d'aménagement et de développement durable ».

**Les modes de déplacements doux :**

- Le rapport de présentation devrait intégrer les boucles vélos qui constituent des atouts touristiques et sportifs :
  - « Les Gorges du Loup » (n°6 : boucle touristique),
  - « Sur la route des peintres » (n°7 : boucle touristique),
  - « Autour du Col de Vence » (n°7a et 7b : boucles sportives),
  - « La route des Balcons d'Azur » (n°8 : boucle touristique).
- Les opérations d'aménagement programmées du Malvan et de la Bastide Rouge devraient intégrer, en complément du « mail doux », le stationnement vélos sécurisé dans les immeubles collectifs.

Compte tenu de l'intérêt touristique du village, il serait souhaitable que l'offre en stationnement vélos soit développée et mise en valeur.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Christelle BIZET  
Adjointe au directeur de l'attractivité territoriale

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.